

mis en ligne le 24/03/2023

DGS

Mairie de Thonon-les-Bains
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2023

CM20230320-13

ADMINISTRATION GENERALE

Association de Soins à Domicile – Remplacement d'un représentant de la Commune

Monsieur le Maire expose :

L'association de Soins à domicile a pour but de créer et exploiter, dans les communes de Thonon-les-Bains et Anthy-sur-Léman, un service de soins à domicile qui aura pour fonctions principales :

- De dispenser, sur prescription médicale, aux personnes malades ou atteintes par une diminution de leurs capacités physiques, les soins infirmiers et d'hygiène que requiert leur état ;
- D'apporter, dans le même temps, une aide spécifique pour accomplir les actes essentiels de la vie à l'exclusion des interventions du type de celles qu'apportent les aide-ménagères.

Conformément aux statuts de l'association en date du 21 mai 2019, le Conseil Municipal doit désigner quatre représentants de la Commune au sein de l'Association de Soins à Domicile.

Par délibération du 19 octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné les membres suivants pour siéger au sein de cette instance :

- Madame Karine BIRRAUX,
- Madame Nicole JAILLET,
- Madame Véronique VULLIEZ,
- Monsieur Thomas BARNET.

Suite à la démission de Madame Karine BIRRAUX de ses fonctions de Maire Adjointe et de Conseillère municipale, il convient de la remplacer au sein de cette instance.

Madame Katia BACON s'est déclarée candidate.

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir,

Il est proposé de désigner Madame Katia BACON pour siéger au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 37 voix pour et 1 abstention (Madame BAUD ROCHE), la proposition présentée.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois mars et le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h), M. Arnaud BERAST, M. Mickaël MAQUAIRE.

Absents excusés :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, M. René GARCIN, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h)	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

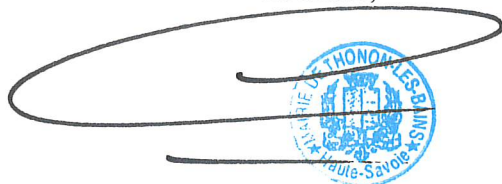
La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Les représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Association de Soins à Domicile sont désormais les suivants :

- Madame Katia BACON,
- Madame Nicole JAILLET,
- Madame Véronique VULLIEZ,
- Monsieur Thomas BARNET.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.